



*Centre Communal d'Action Sociale
Cadenet*

Délibération N° 24-05

Séance du 20/02/2024

Étaient présent Mr BRABANT, Président ; Mme RAOUX, Vice-Présidente ; Mme GAUDELET-SANHADJI ; Mme SEVE ; Mme GAY ; Mme BOISGARD ; Mme CASTAGNE ; Mme TROCHU ; Mr MARIGNANE

Date de la convocation : 09/02/2024

Procuration : Madame BERGE représentée par Madame RAOUX

Absents excusés : Madame BERGE

Absent : Madame VENDRELL

Présent : Madame DUTILLEUX Anne, Directrice CCAS-Assistante sociale

Secrétaire de séance : Mme RAOUX Vice-Présidente

Subvention ADIL

Monsieur BRABANT, Président, informe l'assemblée de la demande de renouvellement de la cotisation accordée à l'ADIL (l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) pour l'année 2024.

Les cadenetiens peuvent bénéficier des conseils des Juristes de l'Adil lors de rendez-vous au siège sur Avignon ou dans les permanences ou par téléphone.

Les consultations de l'Adil concernent les locataires, les propriétaires (bailleurs ou occupants) ou les personnes souhaitant accéder à la propriété.

Quelle que soit l'objet de la consultation l'Adil est joignable pour nos administrés

Montant de la subvention 2024 : 0,15 € x 4 297 habitants soit 644,55

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- Décide d'accorder la subvention demandée par l'ADIL pour l'année 2024
- Décide de verser la somme de **644,55** à l'ADIL.
- D'imputer cette somme à l'article 6281

Le Président du CCAS
JM BRABANT



Fait et délibéré 20/02/2024

La Secrétaire de Séance
F. RAOUX

